

L'Ajournement

programme de l'allocation au conjoint, et je crois qu'il est grand temps de broser un tableau plus réaliste de ce qu'est réellement la situation.

Il importe avant tout que la population sache qu'il n'y a pas concernant l'allocation au conjoint de bataille de principe.

En effet, qui que nous soyons dans cette Chambre, membres du parti au pouvoir ou de l'opposition, nous sommes tous d'accord quant à la nécessité d'une plus grande justice sociale. Il est clair pour nous tous, quel que soit le côté de la Chambre où nous siégeons, que la structure idéale d'une société qui serait à la mesure de nos espoirs serait celle qui viendrait en aide à toutes les personnes dans le besoin, je dis bien à «toutes». Mais la réalité, monsieur le Président, c'est que dans la pratique cette société idéale s'avère difficile à concrétiser, et l'on sait bien que dans les faits les solutions rêvées font rarement bon ménage avec des contraintes économiques. On peut s'en attrister mais il serait vain d'ignorer le fossé qui se creuse généralement entre le souhaitable et le réalisable. C'est malheureusement au moment où on doit les traduire en termes de dollars disponibles, que les souhaits deviennent des utopies. Tous ceux qui ont déjà eu à gouverner en savent sûrement quelque chose, sinon comment pourrait-on expliquer que tous les programmes d'aide ne soient pas parfaits encore?

Devrait-on encore une fois de plus rappeler au député de Montréal—Sainte-Marie ce qu'était le programme d'allocation au conjoint avant que nous n'introduisions cette amélioration qu'il remet sans cesse en question? Le député pourrait-il

sincèrement nier que pour tous les nouveaux bénéficiaires il y a effectivement eu amélioration? Pourrait-il convaincre ces personnes qui peuvent maintenant bénéficier d'un revenu minimum, auquel elles n'avaient pas accès antérieurement, que le gouvernement a eu tort? Qu'il n'aurait pas dû leur venir en aide sous prétexte qu'il ne pouvait aider tous les autres?

Un tel raisonnement ne tient pas et on comprend facilement pourquoi. Il est suffisamment triste de ne pouvoir aider toutes les personnes qui sont dans le besoin sans pousser la cruauté jusqu'à refuser notre aide à qui nous pouvons l'offrir.

En choisissant d'apporter une aide particulière aux veufs et aux veuves âgés de 60 à 64 ans, nous n'avons pas fait un choix arbitraire. Nous avons simplement suivi la recommandation qu'avait faite, en 1983, le groupe de travail parlementaire sur la réforme des pensions et au sein duquel étaient représentés tous les partis.

Monsieur le Président, je regrette de ne pas pouvoir dire tout ce que je pourrais ajouter sur ce débat, mais je peux vous dire que la seule façon d'aller jusqu'au bout, parfois, c'est de procéder par étapes, c'est ce que nous avons fait et c'est ce que nous continuerons de faire.

Le président suppléant (M. Paproski): La motion portant que la Chambre s'ajourne maintenant est réputée être adoptée. La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 11 heures, conformément à l'article 3(1) du Règlement.

(La séance est levée à 18 h 42.)